



La santé des élèves dans l'académie de Strasbourg



Les professionnels de santé de l'académie de Strasbourg réalisent tout au long de l'année des actions de suivi et de dépistage auprès des élèves. En 2016-2017, un élève sur dix présente des troubles de vision. Dans le second degré, près de 80% des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages sont dyslexiques. En classe de 6^e, 4,8% des élèves dépistés souffrent d'obésité. Dans le cadre du projet Caaps, 120 actions liées à l'éducation à la nutrition ont été menées dans les écoles de l'académie.

90% des élèves de 6^e ont un état dentaire satisfaisant
4 000 projets d'accueil individualisé par an
+23,4% de demandes d'aménagement d'examens en un an
48 636 élèves sensibilisés à l'éducation à la sexualité

REPÈRES

Un suivi de santé tout au long de la scolarité

Les actions relatives à la santé en milieu scolaire sont articulées autour de trois axes : éduquer, prévenir et protéger. Elles contribuent ainsi à la réussite éducative des élèves, à l'amélioration de leur bien-être et participent à la bonne acquisition des apprentissages.

Chaque élève peut, quand il le souhaite, rencontrer un infirmier ou un médecin scolaire. Dans l'académie de Strasbourg, 280 professionnels de santé (238 infirmiers et 42 médecins) assurent le suivi et l'accompagnement des jeunes lors de consultations, de visites de suivi ou de dépistage

infirmier. Les médecins scolaires ont également la charge de la mise en place des dispositifs d'accueil des élèves à besoins particuliers comme les projets d'accueil individualisé (PAI) ou les aménagements d'examen (Daex).

L'académie de Strasbourg développe une politique volontariste pour le déploiement de nombreuses actions telles que celles s'intéressant aux comportements alimentaires des élèves (Caaps*) et celles portant sur l'éducation à la sexualité (EAS) qui visent à les préparer à leur future vie d'adulte.

*Caaps : comportement alimentaire des enfants et des adolescents : le pari de la santé !

Tableau 1 Effectifs des professionnels de santé en 2016-2017

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes
Médecins	24	18	42	96,6
Infirmiers	137	101	238	95,2
Ensemble	161	119	280	96,4

Source : bilan social académique au 1er décembre 2016

Champ : médecins, infirmiers scolaires et conseillers techniques ayant une activité auprès des élèves, titulaires et contractuels

➤ Dans l'académie de Strasbourg, plus de neuf professionnels de santé sur dix sont de sexe féminin.



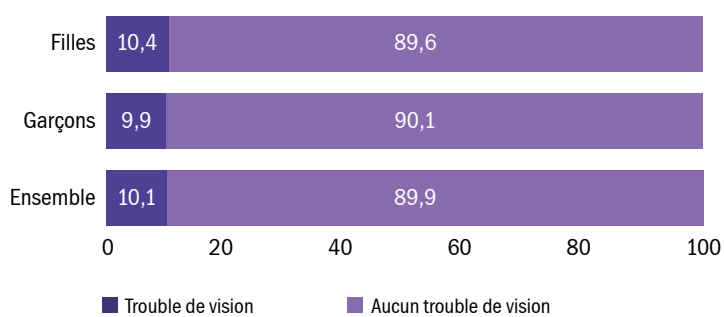
La visite de dépistage infirmier de la douzième année

En classe de 6^e, le dépistage infirmier a comme principal objectif de repérer les éventuelles difficultés de santé. Cet examen comprend un entretien avec l'élève, un repérage des troubles sensoriels (vue et audition), un examen clinique et bucco-dentaire ainsi qu'une vérification du statut vaccinal. Les élèves fragilisés peuvent aussi être identifiés à cette occasion. À l'issue de ce dépistage, l'infirmier assure la transmission des

informations recueillies auprès des parents et oriente les élèves concernés selon les éléments de conclusion, vers un médecin scolaire, une assistante sociale ou une équipe éducative.

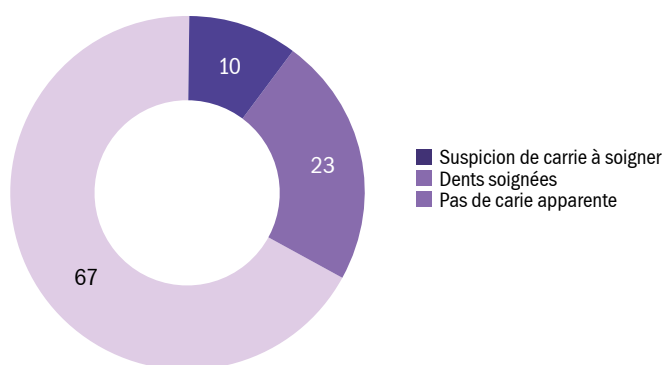
Les résultats présentés ci-après portent sur 14 267 élèves de 6^e, soit 78% de l'ensemble des élèves de cette tranche d'âge.

Graphique 1 Répartition des élèves de 6^e selon les résultats du test de vision en 2016-2017 (en %)



En 2016, les infirmiers de l'éducation nationale ont décelé des troubles de vision chez 10,1% des élèves de 6^e (1 446 élèves) qui ont ensuite été orientés, pour avis, vers un médecin spécialiste. La part des filles souffrant de troubles liés à la vision est légèrement supérieure (10,4%) à celle des garçons (9,9%).

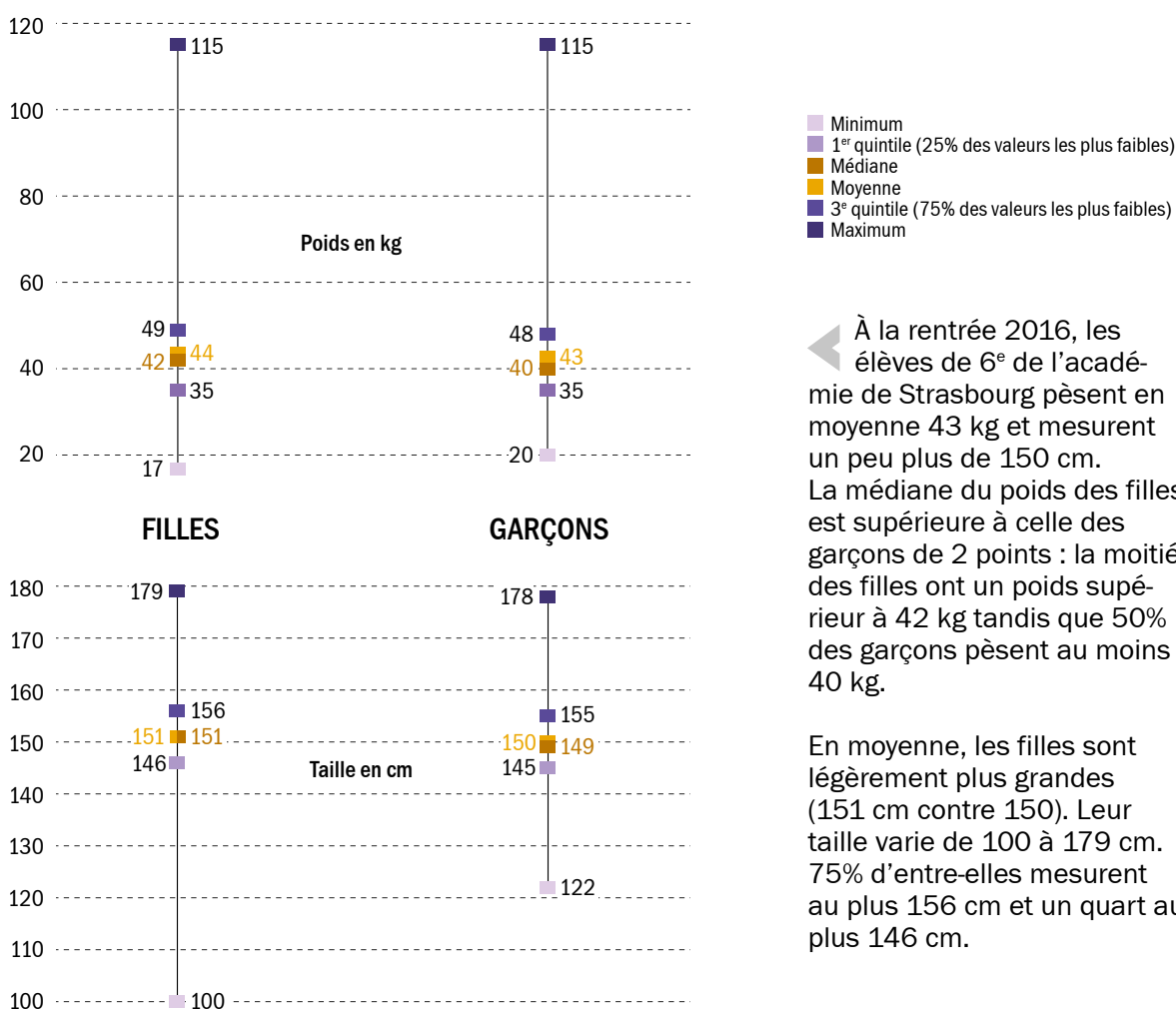
Graphique 2 État dentaire des élèves de 6^e en 2016-2017 (en %)



Plus de neuf élèves sur dix (91%) déclarent se brosser les dents quotidiennement. Parmi eux, 68% le font deux fois par jour et 13% le font trois fois. Au final, près de 90% présentent un état dentaire satisfaisant (pas de carie apparente ou dents soignées).

À titre informatif, la Haute autorité de Santé (HAS) recommande à l'ensemble de la population le brossage des dents au minimum deux fois par jour avec un dentifrice fluoré.

Graphique 3 Distribution de la taille et du poids des élèves de 6^e en 2016-2017



À la rentrée 2016, les élèves de 6^e de l'académie de Strasbourg pèsent en moyenne 43 kg et mesurent un peu plus de 150 cm. La médiane du poids des filles est supérieure à celle des garçons de 2 points : la moitié des filles ont un poids supérieur à 42 kg tandis que 50% des garçons pèsent au moins 40 kg.

En moyenne, les filles sont légèrement plus grandes (151 cm contre 150). Leur taille varie de 100 à 179 cm. 75% d'entre-elles mesurent au plus 156 cm et un quart au plus 146 cm.

Tableau 2 Proportion d'élèves de 6^e selon le statut pondéral en 2016-2017 (en %)

	Filles	Garçons	Ensemble	Élèves avec 1 an de retard	Élèves à l'heure
Statut pondéral					
Insuffisance pondérale	17,8	14,7	16,3	14,6	16,5
Normal	62,7	63,9	63,2	57,6	63,9
Surcharge pondérale	19,5	21,4	20,5	27,8	19,6
dont surpoids	15,1	16,2	15,7	18,9	15,3
dont obésité	4,4	5,2	4,8	8,9	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données recueillies par le personnel infirmier scolaire ont permis de calculer l'Indice de masse corporelle (IMC) de chaque élève. Plus de 6 élèves sur 10 (63,2%) ont une corpulence normale. Ils sont 15,7% à présenter un surpoids et 4,8 % à être obèses. L'insuffisance pondérale touche 16,3% des élèves, davantage les filles (17,8%) que les garçons (14,7%). Les élèves avec un an de retard sont proportionnellement plus touchés par des problèmes de surpoids ou d'obésité ; ils sont 27,8% dans ce cas contre 19,6% des élèves à l'heure.

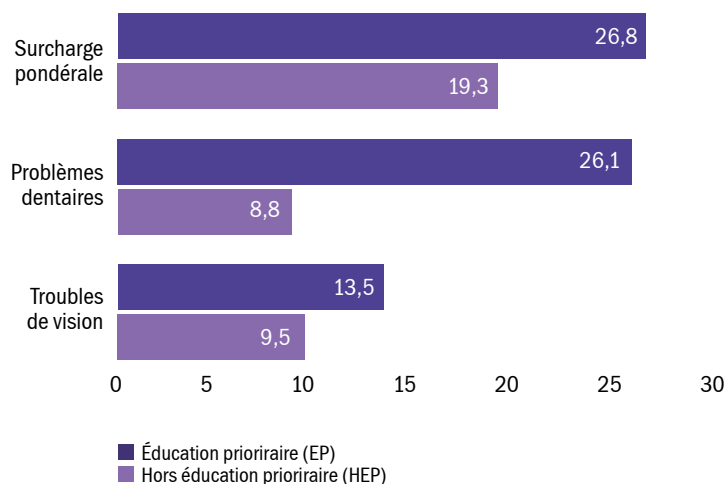
Tableau 3 Troubles de santé selon l'IPS moyen du collège calculé sur les élèves de 6^e en 2016-2017 (en %)

IPS*	Troubles de vision	Problèmes dentaires	Surcharge pondérale
Moins de 90	12,1	20,2	25,3
De 90 à 99	9,1	9,5	20,7
De 100 à 109	11,5	8,5	19,9
110 et plus	8	8,1	14,6
Ensemble	10,1	11,5	20

*L'IPS d'un établissement sera d'autant plus élevé qu'il accueille des élèves d'origine sociale favorisée

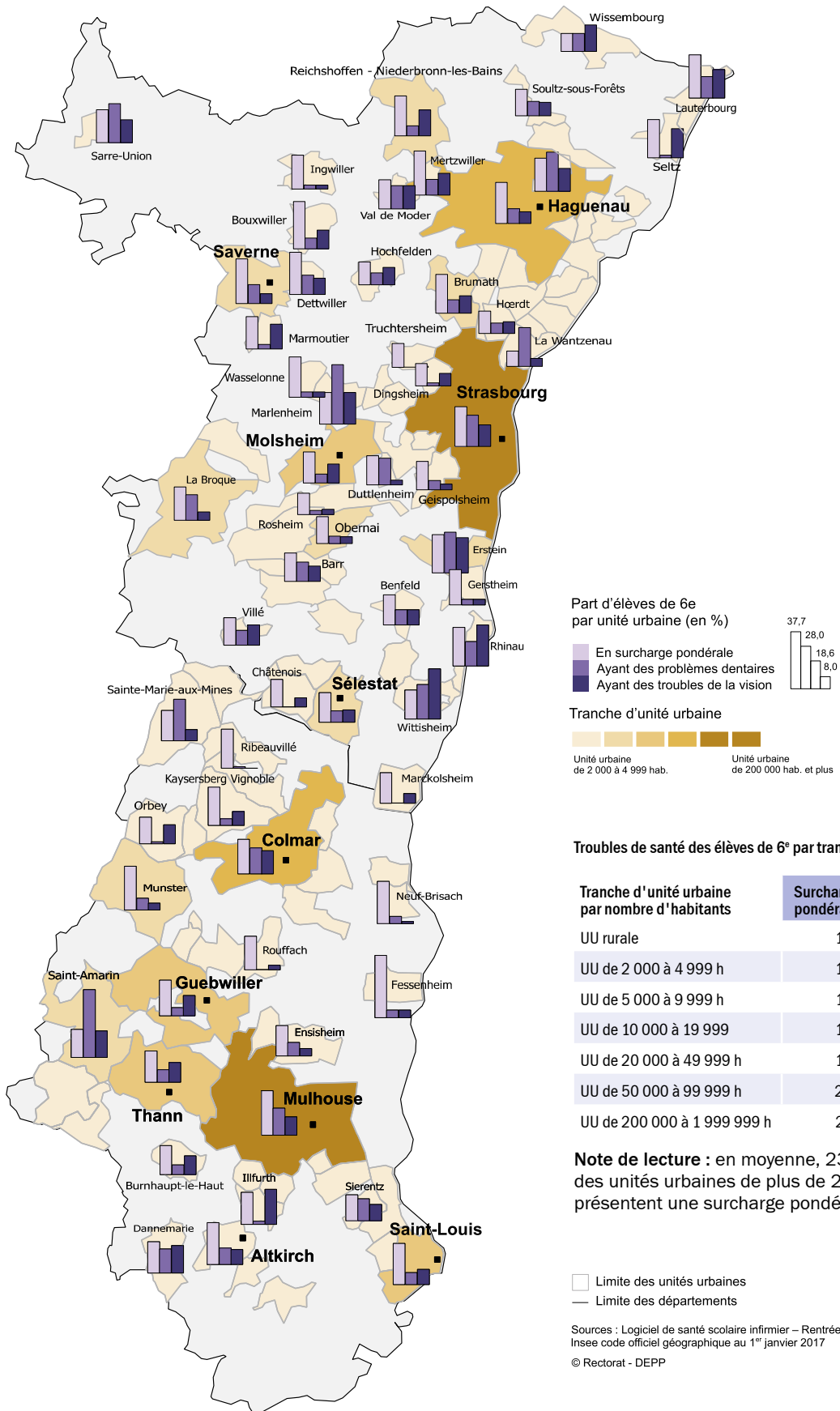
Les indicateurs analysés selon l'Indice de position sociale (IPS) des élèves à la rentrée 2016 témoignent d'une situation contrastée. La proportion d'enfants présentant une surcharge pondérale est plus élevée dans les collèges accueillant des élèves de 6^e issus des milieux les plus défavorisés (IPS inférieur à 90) que dans ceux dont la population scolaire est originaire d'un milieu social plus favorisé (25,3% contre 14,6%). Un constat similaire peut être établi pour les problèmes liés à l'hygiène bucco-dentaire (20,2% contre 8,1%). En revanche, les troubles de la vision touchent tous les élèves dans les mêmes proportions quelle que soit leur origine sociale.

Graphique 4 Part des troubles de santé selon l'appartenance du collège au réseau d'éducation prioritaire (en %)



Les élèves scolarisés dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire souffrent plus souvent de troubles de santé. Ils sont trois fois plus nombreux à avoir des problèmes dentaires que les élèves scolarisés dans les établissements hors éducation prioritaire (26,1% contre 8,8%). Ils sont davantage en surcharge pondérale (26,8%) et présentent légèrement plus de troubles liés à la vision que les autres élèves (13,5% contre 9,5%).

Carte 1 Troubles de santé des élèves de 6^e par unité urbaine en 2016-2017

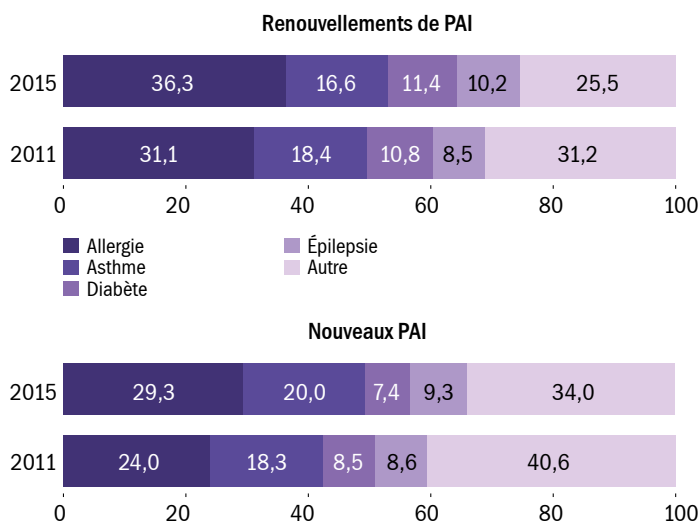


Le suivi médical des élèves à besoins spécifiques

Le médecin de l'éducation nationale agit dans le cadre du parcours éducatif de santé par le biais d'un suivi individualisé des élèves en fonction des besoins spécifiques de chacun. Il diagnostique les troubles et met en place les dispositifs d'accueil

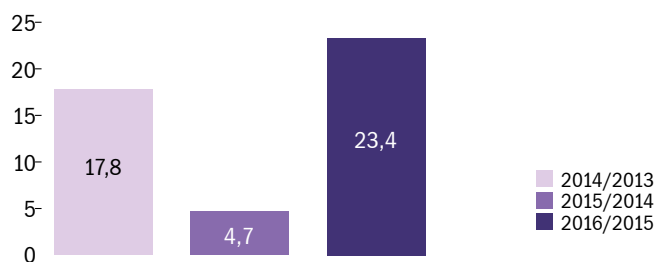
adéquats aux élèves à besoins particuliers, tels que le projet d'accueil individualisé (PAI) ou les aménagements d'examens pour les élèves en situation de handicap (DAEX).

Graphiques 5 et 6 Part d'élèves bénéficiant d'un PAI entre 2011 et 2015 (en %)

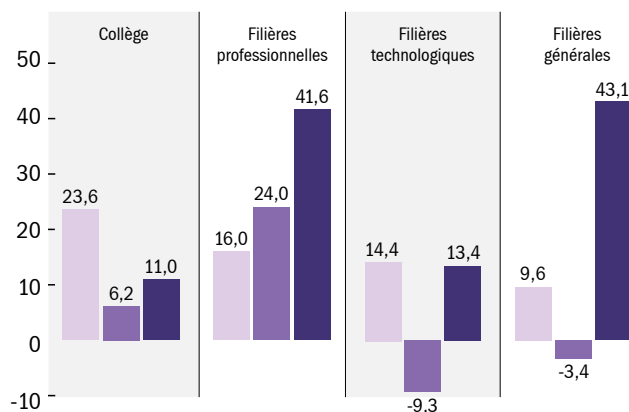


Chaque année, près de 4 000 projets d'accueil individualisé (PAI) sont mis en place. La part des élèves qui en bénéficient ne cesse d'augmenter depuis 2011 tant pour les renouvellements (+5,7 points) que pour les nouveaux arrivants (+6,6 points). Les élèves souffrant d'allergie sont plus nombreux que les autres, leur part passe de 31,1% en 2011 à 36,3% en 2015 en renouvellement et de 24,0% à 29,3% pour les nouveaux PAI.

Graphiques 7 et 8 Évolution annuelle du nombre de dossiers DAEX dans l'académie (en %)

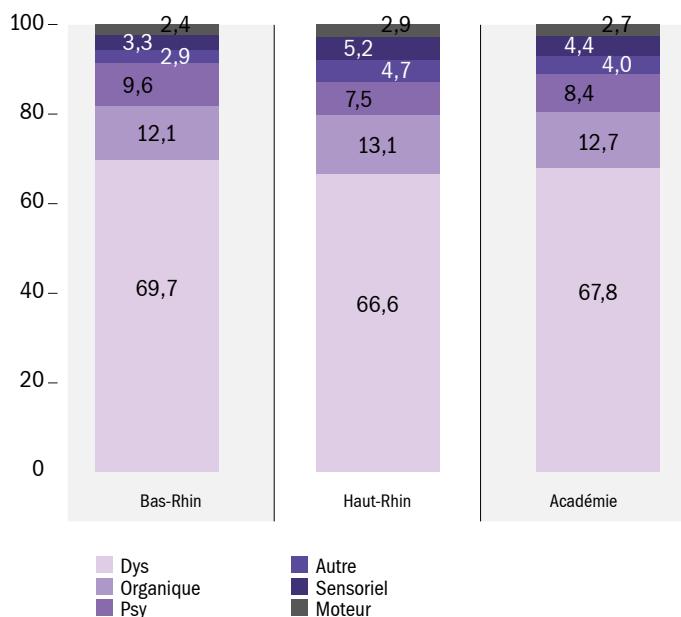


Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement des conditions de passation des épreuves d'examen (DAEX). Dans l'académie de Strasbourg, le nombre de ces demandes augmente chaque année (+23,4% en 2016).



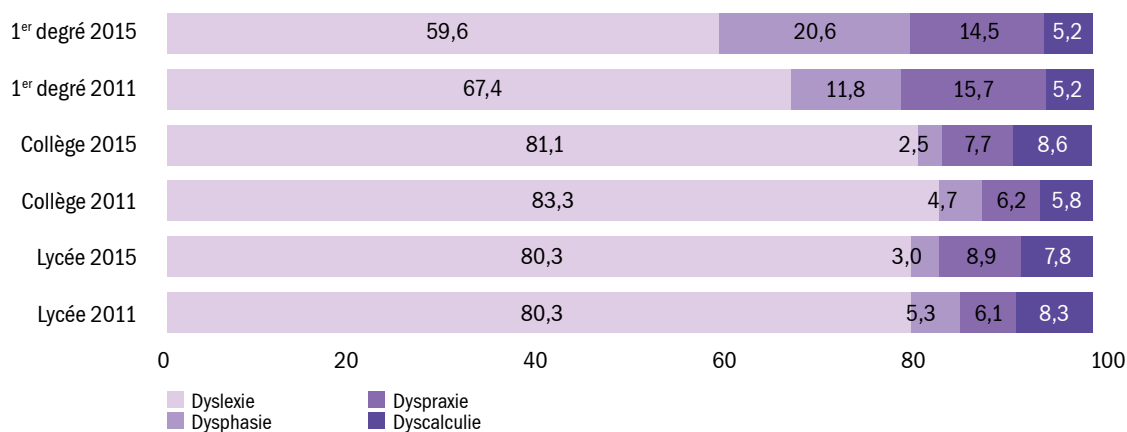
Cette évolution est particulièrement élevée dans les filières générales (+43,1%) et professionnelles (+41,6%). Dans la voie technologique et en collège, la hausse est moindre (respectivement +13,4% et +11%).

Graphique 9 Répartition des dossiers DAEX selon les pathologies en 2016-2017 (en %)



Deux tiers des demandes d'aménagement des épreuves d'examens concernent des candidats présentant une pathologie dite « DYS » à savoir la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie et la dyscalculie. Les demandes concernant les candidats en situation de handicap moteur représentent 2,7% des demandes enregistrées dans l'académie (2,9% dans le Bas-Rhin et 2,4% dans le Haut-Rhin).

Graphique 10 Répartition des élèves présentant des TSA selon le cycle d'enseignement en 2015-2016 (en %)



Les troubles spécifiques des apprentissages (TSA) sont diagnostiqués par le médecin et relèvent d'une remédiation pédagogique pour la mise en place de dispositifs d'apprentissage appropriés à chaque élève.

Les élèves dyslexiques sont largement majoritaires et ce quel que soit le niveau d'enseignement. Leur part varie de 59,6% dans le premier degré à 81,1% au collège à la rentrée 2015.

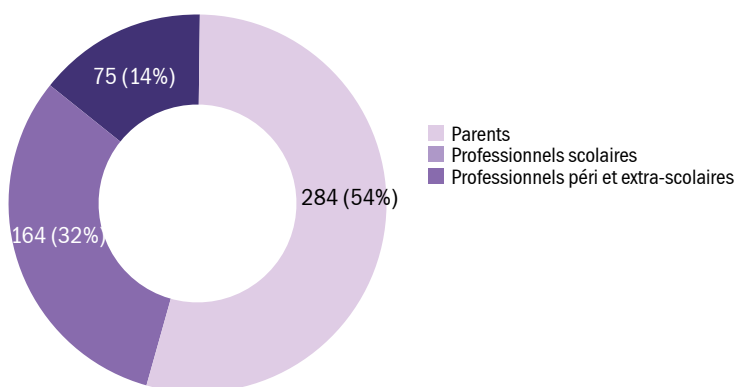
Les élèves présentant des troubles dysphasiques sont en proportion moins nombreux en 2015 qu'en 2011 dans le second degré et plus nombreux dans le premier degré (20,6% en 2015 contre 11,8% en 2011). À l'inverse, la part des élèves qui souffrent de dyscalculie augmente de 2,8 points entre 2011 et 2015 dans les collèges alors qu'elle est stable dans le premier degré et dans les lycées.

Promotion des habitudes de vie favorables à la santé : le projet Caaps

L'éducation à la nutrition intervient en classe tout au long de la scolarité. Les enseignants contribuent à l'acquisition des habitudes nutritionnelles : la sensibilisation des élèves peut se faire en classe, conformément aux programmes scolaires, ou par le biais d'activités spécifiques. Dans ce cadre, le projet académique Caaps a été initiée par l'académie de Strasbourg en 2005 et vise à promouvoir les habitudes nutritionnelles favorables à la santé. Les premières activités ont été menées dans le second degré auprès des équipes de restauration, des personnels de santé, des parents et des élèves. Elles ont été

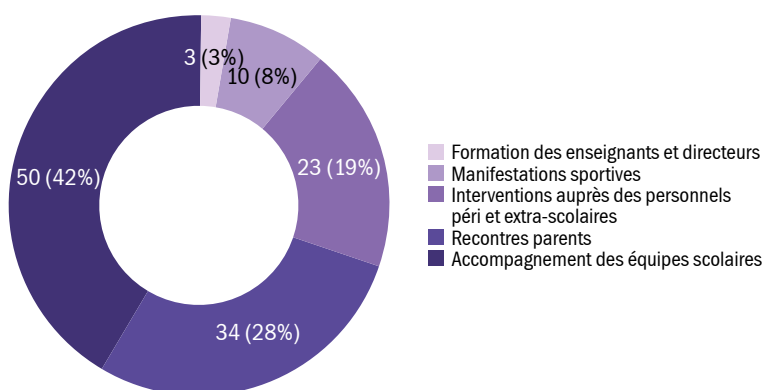
étendues au premier degré en 2012. Aujourd'hui, l'équipe Caaps, composée de deux diététiciennes, d'une infirmière et de deux éducateurs sportifs de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep), propose une palette d'activités qui permet de mobiliser les équipes éducatives scolaires, péri et extra scolaires, les professionnels de santé, les associations et les parents d'élèves. Ce programme nutrition bénéficie du support financier de l'Agence Régionale de Santé, du régime local d'assurance maladie d'Alsace Moselle et de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Graphique 11 Nombre de personnes concernées par les activités Caaps en 2016-2017



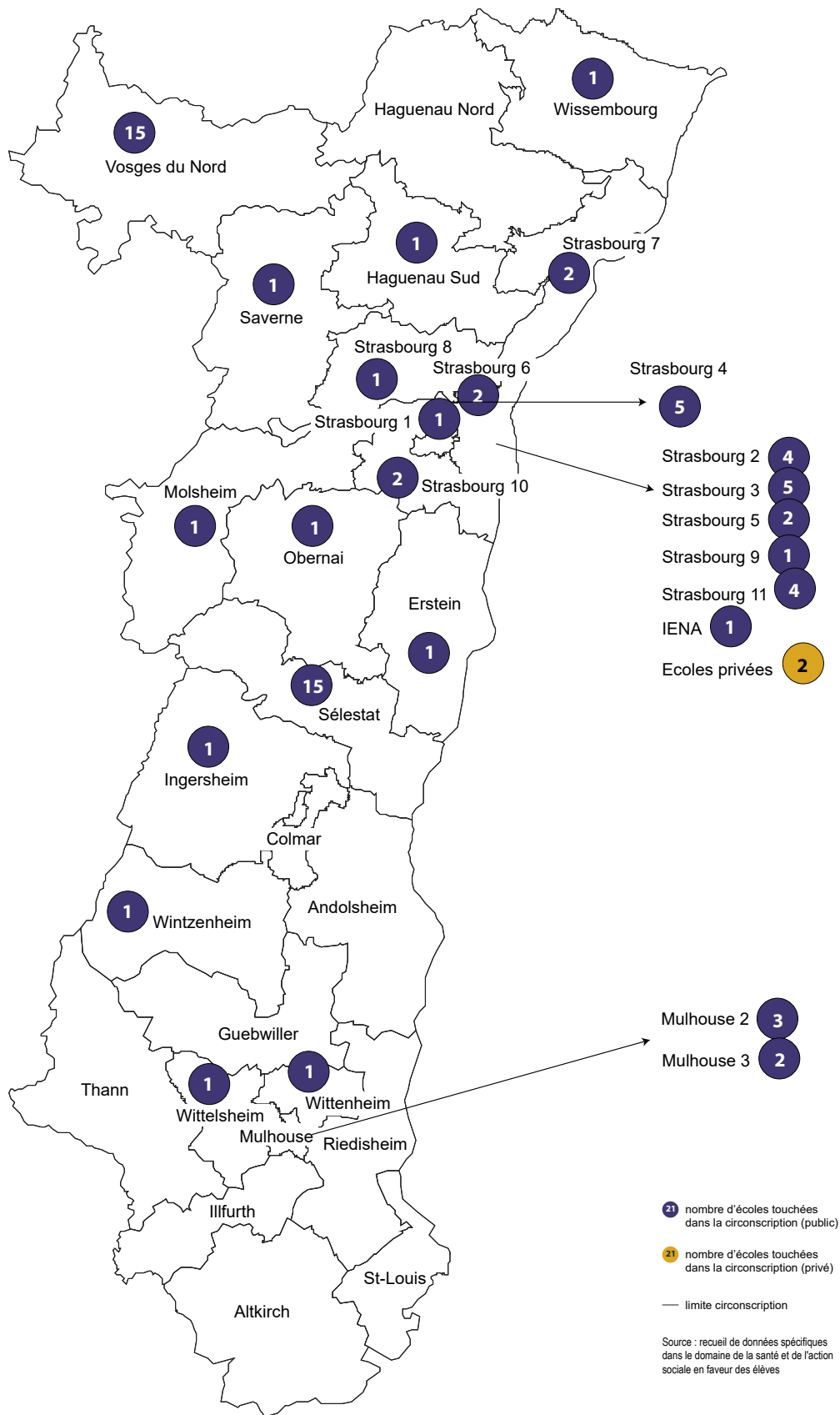
◀ Durant l'année scolaire 2016-2017, 284 parents d'élèves du 1^{er} degré et 164 professionnels (enseignants, personnels de santé) ont bénéficié des activités Caaps. 75 professionnels péri et extrascolaires (responsables et animateurs de sites périscolaires et assistantes maternelles) ont également assisté à au moins une activité.

Graphique 12 Activités Caaps réalisées en 2016-2017



◀ Tout au long de l'année, 120 activités autour de la thématique de la nutrition se sont déroulées dans les établissements de l'académie de Strasbourg. Parmi elles, 50 activités étaient liées à l'accompagnement des équipes scolaires et 34 débats ou ateliers ont été consacrés aux parents d'élèves. Par ailleurs, 26 séances de formations ou d'informations ont été organisées : 23 auprès des personnels péri et extrascolaires et 3 auprès des enseignants et des directeurs d'école. L'équipe Caaps a investi 10 manifestations sportives organisées par des partenaires tels que l'Usep et les fédérations sportives au bénéfice des élèves de l'académie.

Carte 2 Nombre d'écoles par circonscription ayant bénéficié d'une intervention Caaps en 2016-2017

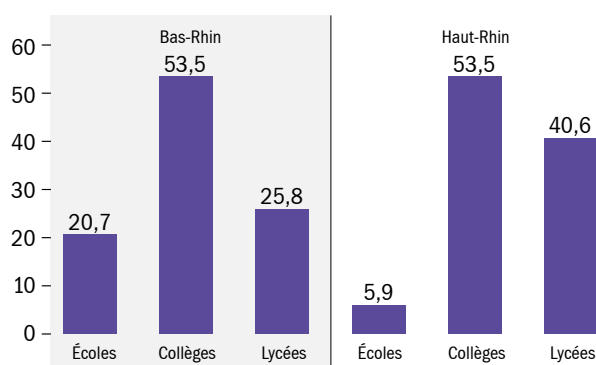


L'éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable dans le respect de soi et des autres dès l'école primaire. Elle vise à permettre aux élèves d'adopter des attitudes de responsabilité

individuelle et sociale. Elle se fonde sur les valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Plusieurs séances annuelles sont programmées en complément des différents enseignements dispensés en cours.

Graphique 13 Répartition des actions de l'éducation à la sexualité par type d'établissement en 2016-2017 (en %)



Champ : établissements publics et privés sous-contrat
Source : recueil de données spécifiques de la santé, MPSFE

À compter de la rentrée 2016, 48 636 élèves de l'académie de Strasbourg, tous niveaux confondus, ont été sensibilisés par le biais de différentes actions menées par le personnel de santé de l'éducation nationale ou en partenariat avec d'autres organismes tels que les centres de planification ou d'éducation familiale. La majorité de ces actions ont été mise en œuvre pour les élèves du second degré aussi bien dans le Bas-Rhin (79,3%) que dans le Haut-Rhin (94,1%).

Le cadre réglementaire

Les circulaires n° 2018-111, relative à l'éducation à la sexualité et n° 2015-117-118-119 relatives à la santé des élèves indiquent que les établissements scolaires doivent intégrer dans les projets d'établissement une programmation ou des actions d'éducation à la santé, développer l'éducation à la sexualité, prévenir les conduites addictives et éduquer à la nutrition.

➤ Définitions

IPS : pour compléter l'indicateur habituel de Profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) en quatre catégories, le ministère de l'éducation nationale a créé un nouvel indice, intitulé indice de position sociale (IPS), permettant une mesure plus juste de l'origine sociale d'un élève. L'indice de position sociale apporte une information plus détaillée de l'environnement social dans lequel évolue l'élève et donc sa prédisposition à la réussite scolaire.

IMC : Indice de masse corporelle correspond au rapport poids/taille² (exprimé en cm et en kg). Les seuils utilisés pour déterminer le statut pondéral, sont conforme aux normes établies par l'international Obesity Task Force (IOTF). Ces seuils sont définis par sexe et par âge.

Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.